



VILLE DE CANTELEU
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Marché à Procédure Adaptée

DÉNOMINATION & ADRESSE DE LA COLLECTIVITÉ PASSANT LE MARCHÉ :

Pouvoir adjudicateur : Mairie de CANTELEU – 13 place Jean Jaurès – BP 11 – 76380 CANTELEU
Référént : service technique – mail : m-mirville@ville-canteleu.fr – Tél : 02 32 83 40 15 – Fax : 02 32 83 40 35

MODE DE PASSATION CHOISI : Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et application de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Travaux Fournitures Services

OBJET DU MARCHÉ : Reprise de concessions

LIEU D'EXÉCUTION : Cimetière du Village (Route de Duclair) et Cimetière de Bapeume (Côte de Guy de Maupassant)

NOMBRE ET DECOMPOSITION DES LOTS : Unique

DURÉE DU MARCHÉ :

Préparation : 1 semaine

Exécution : 3 semaines

DATE PRÉVISIONNELLE DE DÉMARRAGE DES TRAVAUX : 1er trimestre 2019

VARIANTE(S) AUTORISÉE(S) : OUI. Les variantes ne seront examinées que si un dossier de base a également été complété par le candidat.

OBTENTION DES DOSSIERS : Téléchargement du dossier de consultation sur www.achatpublic.com

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours

FORME JURIDIQUE EN CAS DE GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ :

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES : Les candidats doivent envoyer leur pli sous forme dématérialisée sur la plate forme www.achatpublic.com. L'offre devra être rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'euro. La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par l'article 43 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et les articles 39, 40, 41 et 42 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

DOCUMENTS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT : les pièces à produire sont mentionnées à l'article 3-2 du règlement de consultation. Ce marché fait partie du dispositif « Marché Public Simplifié » (MPS) dans le cadre du programme national « dites le-nous une fois ». En déposant une offre sur www.achatpublic.com, partenaire du dispositif MPS, les candidats ont la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur numéro SIRET.

RÉCEPTION DES OFFRES : date limite le 08 février 2019 avant 12h00

CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES : seront éliminés les candidats dont l'offre aura été remise après la date limite de dépôt des offres, ou jugée inacceptable, irrégulière, inappropriée au regard des dispositions légales et réglementaires ou dont les capacités techniques et financières seront jugées insuffisantes au vu des pièces de candidatures.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

- Valeur technique de l'offre, 60 %
- Prix, 40 %

La valeur technique de l'offre s'appréciera au regard du mémoire technique du candidat qui détaillera les éléments suivants :

- a) Moyens humains et matériels dédiés au chantier (30 %)
- b) Déclinaison des moyens de protection des biens et du public pendant les travaux y compris méthodologie opérationnelle (30 %)

La Collectivité se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des soumissionnaires à l'issue de la procédure de consultation.

MODALITÉS DE FINANCEMENT : les paiements s'effectueront par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique sous un délai global de 30 jours. Le comptable chargé des paiements est Madame la Trésorière Principale de DEVILLE LES ROUEN. L'ordonnateur est Madame Le Maire de la commune de Canteleu.

ENVOI DE L'AVIS : date d'envoi de l'A.A.P.C. Le 22 janvier 2019, au GROUPE MONITEUR (www.marchesonline.com), sur le site Internet de la ville (www.ville-canteleu.fr), par voie d'affichage en Mairie.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : Hôtel de Ville, 13 place Jean Jaurès – BP 11 – 76380 CANTELEU – service technique – mail : m-mirville@ville-canteleu.fr

INTRODUCTION DES RECOURS : Tribunal Administratif de Rouen – 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen. Tel. 02.32.08.12.70.

Pour tout renseignement sur les voies de recours : Direction des Affaires Générales, Tél : 02.32.83.40.39 – Fax : 02.35.36.56.41 – courriel : c-nicolas@ville-canteleu.fr ou par courrier.